

Conseil municipal de Romilly :

EMPLOIS ET ÉCOLES AU CŒUR DES DÉBATS

Le Conseil municipal de Romilly-sur-Seine a été marqué par plusieurs débats portant sur l'emploi, les écoles et le fonctionnement de l'Assemblée municipale.

PAR CAMILLE LAINÉ

Adam Da Mota refuse de soutenir un vœu en faveur de la transparence sur l'utilisation de l'argent public

L'un des principaux temps forts de la séance a été l'adoption d'un vœu présenté par Fethi Cheikh, au nom du groupe de l'union de la gauche, en faveur de la défense de l'emploi, du maintien de la production à Romilly-sur-Seine et de la réalisation d'un audit sur l'utilisation des fonds publics accordés au Coq Sportif. Le texte demande également que toute nouvelle aide publique soit conditionnée au maintien des emplois et de l'activité sur le territoire.

Le maire, Adam Da Mota, a choisi, avec sa majorité, de ne pas prendre part au vote, estimant que ce vœu constituait une ingérence dans la gestion de l'entreprise. Fethi Cheikh a défendu une position inverse, considérant que la défense de l'emploi local et la transparence dans l'utilisation des fonds publics relèvent pleinement de l'intérêt général. Les élus de gauche ont également annoncé leur présence au rassemblement organisé par l'intersyndicale devant le site du Coq Sportif afin d'apporter leur soutien aux salariés.

Autre dossier important : le Conseil municipal a validé les retraits de postes d'enseignants proposés par l'Éducation nationale dans plusieurs écoles de la commune. Les élus de gauche ont voté contre cette délibération, estimant que ces suppressions fragilisent les conditions d'enseignement et l'avenir de l'école publique.

Au cours de la séance, Emilie Gesnot a également attiré l'attention de la municipalité sur le contrat précaire proposé aux agents chargés de la surveillance aux abords des écoles. Elle a, cependant, souligné le rôle essentiel de ces personnels dans la sécurité des enfants et appelé à une amélioration de leurs conditions d'emploi.



Le règlement intérieur du Conseil municipal a également fait l'objet de vifs échanges. Les élus de gauche ont voté contre sa modification, dénonçant le refus de la majorité de retenir plusieurs propositions destinées à garantir un meilleur exercice des droits de l'opposition. Parmi elles figuraient la mise à disposition d'un local de permanence en mairie ainsi que le maintien d'un délai de trois jours pour le dépôt des amendements et des vœux, la majorité ayant choisi de le porter à sept jours. Cette décision apparaît d'autant plus contestable que le Code général des collectivités territoriales n'impose aucun délai en la matière. Il appartient au Conseil municipal de fixer des règles adaptées aux réalités locales et à l'intérêt communal. En allongeant ce délai, la majorité réduit de fait la capacité de l'opposition à réagir à l'actualité locale et à porter des initiatives dans des délais raisonnables.

Enfin, cette séance s'est déroulée dans une ambiance parfois confuse. Plusieurs erreurs dans la présentation des dossiers et des difficultés dans la conduite des débats ont été relevées au cours de la soirée, compliquant le bon déroulement des échanges.

Cette première séance de fond du nouveau mandat aura également constitué un marqueur politique. La nouvelle majorité municipale, qui avait fait du dépassement des clivages droite-gauche l'un des fils conducteurs de sa campagne, a, à travers les positions défendues lors de ce conseil, dévoilé son ancrage clairement à droite.

Le Coq Sportif

LA MOBILISATION SE POURSUIT

À l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT, un rassemblement s'est tenu mardi 7 juillet devant le siège du Coq Sportif à Romilly-sur-Seine. Représentants syndicaux et soutiens se sont retrouvés pour réaffirmer leur attachement à l'avenir du site, des emplois et du savoir-faire industriel romillon.

PAR LDA



Dans leur déclaration, les organisations syndicales ont réaffirmé leur détermination à défendre l'emploi et à obtenir des garanties sur l'avenir de l'entreprise.

Elles ont également réagi aux récentes déclarations du propriétaire du Coq Sportif, qui affirmait dans la presse n'avoir bénéficié d'aucune aide publique et avoir découvert l'ampleur de la dette après le rachat.

Des propos vivement contestés, les représentants des salariés estimant qu'un repreneur dispose nécessairement des éléments financiers de l'entreprise avant toute acquisition.

Présents lors du rassemblement, les élus de gauche Fethi Cheikh et Émilie Gesnot ont distribué un courrier de soutien aux salariés.

Ils y réaffirment leur attachement au maintien de la production à Romilly-sur-Seine et demandent la réalisation d'un audit public et indépendant afin de faire toute la lumière sur les aides publiques qui auraient pu être accordées à l'entreprise.

Selon eux, cette transparence est indispensable pour garantir que l'argent public serve avant tout à préserver l'emploi et l'activité industrielle.

Cette nouvelle mobilisation témoigne de la nécessité de poursuivre le combat pour l'avenir du Coq Sportif et de ses emplois.

PAROLES, PAROLES...

Madame Le Pen est une navigatrice, capable de sentir le vent tourner et prendre les mesures qui conviennent pour arriver à ses fins, lesdites fins étant le pouvoir et les avantages financiers qui vont avec. Tout le reste est littérature.

Ainsi être absolument scandalisée en 2013 par des politiques convaincus de détournement de fonds publics ou autre délit méritant une inscription au casier judiciaire, ça va tant que cela ne la concerne pas. Mais quand son avenir politique est en jeu, tout cela vole en éclats et le bon peuple est censé la porter quand même au pouvoir malgré son reniement.

Monsieur Mélenchon s'essaye, lui, au métier d'illusionniste : faire voler en éclats, à gauche, l'universalisme, en rejetant une partie des Français qui ne conviendraient pas a priori à la grande transformation sociale, en raison de leur « couleur » et/ou de leur christianisme, renier ainsi les grandes envolées de son discours du 21 septembre 2012 pour l'anniversaire de la bataille de Valmy, à l'invitation de la Société des Études Robespierriennes - la République est une et indivisible -, et penser que l'électorat de gauche le portera quand même au pouvoir malgré ce reniement.

Les deux stratégies procèdent du même mépris pour l'intelligence des Français et du même mépris pour la République. Des trois valeurs de la devise française ne reste plus que « liberté ». L'égalité face à la justice et celle entre tous les citoyens ont disparu, la fraternité n'est plus qu'un concept vide dans les deux cas. La liberté, sans l'égalité ni la fraternité, devient seulement celle de ceux à qui on a donné le pouvoir. Sans doute comptent-ils sur la lassitude des Français qui finiraient par accepter les « affaires » et le reniement comme choses naturelles en politique. Il appartient dès lors aux communistes d'ouvrir à gauche une alternative politique, radicale et réaliste, fidèle, elle, à la devise révolutionnaire.

L'OËIL DE GLEBE



ABONNEZ-VOUS ! : 20 €
à La Dépêche de l'Aube
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

22^{ter}, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

www.aubeane.fr

Aubéane
MUTUELLE DE FRANCE

Votre mutuelle de proximité

ABSENCE DE SÉLECTION
SOLIDARITÉ
100% HUMAIN
PAS D'ACTIONNAIRES
SANS LIMITE D'ÂGE

03 25 79 10 43

aubeane

TROYES 59 bd Blanqui
ROMILLY-SUR-SEINE 35 Rue Gornet Bolvin
BAR-SUR-AUBE 157 Rue Nationale

L'ÉCOLE EN SURCHAUFFE

Face à l'intensification de la vague de chaleur, pour protéger les élèves et le personnel, la municipalité de Troyes a pris la sage décision de fermer les écoles maternelles et primaires le lundi 30 juin.

Certes la canicule est exceptionnellement forte et persistante, mais n'est-elle pas révélatrice de mauvaises conditions d'isolation et d'un manque d'anticipation dans la gestion municipale de la situation ?

Car si le problème actuel est sans pareil, de précédents coups de chaleur auraient dû interpeller les autorités responsables, d'autant qu'il faudra s'attendre à la récurrence de ce phénomène.

Les mauvaises conditions d'accueil sont chroniques dans nos écoles de la ville de Troyes, aussi bien en hiver qu'en été.

Les élèves et le corps enseignant doivent faire face à des températures inacceptables dans les salles de classe, rendant difficiles l'apprentissage et l'enseignement.

En hiver, certains élèves sont contraints de garder leur manteau pour suivre leurs cours, faute d'anticipation pour la mise en route du chauffage qui ne se fait que le lundi matin, certes économie oblige, aussi quand il s'agit du bien-être des enfants, entre deux maux, il faut choisir le moindre.

Pendant les épisodes caniculaires qui de plus en plus se situent pendant la période scolaire, peuvent transformer les salles en véritables fours. Dans certaines classes de simples rideaux en coton ne suffisent pas à protéger la classe du soleil.

Il y a bien eu par mesure d'urgence, la création de salles refuges, des salles climatisées (30 sur 36 sites à l'heure actuelle) dédiées à l'accueil des élèves en cas de canicule, mais force est de constater que la création de ces salles n'a pas réglé le problème de fond.

Preuve en est, la salle refuge de l'école Jean-Jaurès ayant atteint 31°C, a démontré que cette mesure était largement insuffisante. La persistance des pics thermiques à l'avenir ne seront plus exceptionnels, l'urgence d'une mise en conformité des écoles de Troyes est le cap à franchir au plus vite. Avoir recours au système D n'est plus acceptable.

À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence on finit par oublier l'urgence de l'essentiel !

Les températures trop froides ou trop chaudes affectent la concentration des enfants, leurs résultats scolaires, leur santé, et rendent le travail des enseignant-es éprouvant. Tout repose encore une fois et comme bien trop souvent sur les équipes pédagogiques et les parents – à savoir composer tant bien que mal pour assurer la classe, ou garder les enfants chez soi.

Assurer le bien-être et la sécurité des élèves sans avoir de rupture dans l'accueil des élèves et la poursuite de l'enseignement doit être l'une des priorités de la municipalité.

A NOS LECTEURS

Vous ne recevez pas La Dépêche de l'Aube le samedi dans votre boîte à lettre ?

appelez le **3631**

La Poste assume la mission de service public de la distribution des journaux et hebdomadaires afin de garantir le pluralisme par l'égal accès à l'information. Cette mission est mise à mal par de fréquents retards.

Nous vous invitons à signaler tout problème d'acheminement de La Dépêche de l'Aube au 3631.

(Service gratuit+prix d'un appel), le numéro mis à disposition des usagers de La Poste et à en informer La Dépêche à : ladepechedelaube@wanadoo.fr

La Dépêche de l'Aube

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

La Dépêche de l'Aube

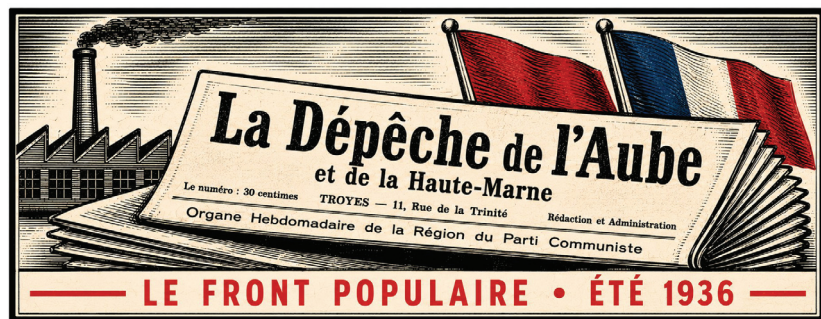
www.ladepechedelaube.org

Éditeur : S.A.R.L Société Nouvelle La Dépêche de l'Aube (SARL 99 ans à compter du 26 décembre 1975)- Capital social : 304,90 €- Siège social : 22ter, Avenue Anatole France, 10000 TROYES- Tél : 03 25 73 32 82- E-Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr- Gérant-directeur de la publication : Pierre Mathieu. Rédactrice en chef : Camille Lainé. Commission paritaire : 1025 C 87 550- Numéro ISSN : 2263-1070 - Dépôt légal : Date de parution. Abonnement 1 an = 20 €. Régie, publicité, annonces légales : La Dépêche de l'Aube - Impression : La Dépêche de l'Aube 22ter Av Anatole France 10000 Troyes.

AU FIL DE L'ÉTÉ 36 (4)

CHEZ DEVANLAY-RECOING, LA REVANCHE DES « POISONS »

Dans son édition du 20 juin 1936, *La Dépêche de l'Aube* célèbre avec enthousiasme la victoire des ouvrières et ouvriers de Devanlay-Recoing. Sous la plume de Marcel Mathieu, secrétaire du syndicat CGT du Textile, le récit dépasse le simple compte rendu : il raconte la revanche d'une classe ouvrière qui n'avait jamais renoncé.



PAR PIERRE MATHIEU

Pour en mesurer la portée, Marcel Mathieu rappelle les grandes luttes de 1921 puis l'échec de la grève de 1933. La section syndicale avait été brisée, plusieurs militants, dont Suzanne Gallois, licenciés, et le patronat conforté dans sa domination. Mais les ouvriers n'étaient, écrit-il, que « battus momentanément, mais pas vaincus ».

Le printemps 1936 change le rapport de force. Après la victoire du Front populaire et les occupations d'usines qui gagnent tout le pays, les salariés de Devanlay-Recoing présentent leurs revendications. Les négociations n'aboutissant pas, l'usine est occupée à partir du 11 juin. Marcel Mathieu souligne la discipline, l'hygiène et l'organisation exemplaires des grévistes, saluées jusqu'à la direction. Les adhésions à la CGT se multiplient tandis que le Groupe Octobre vient soutenir le mouvement par ses spectacles.

Après plus de trois heures de négociation à la préfecture, en présence notamment du député-maire René Plard et de l'inspecteur du travail, un accord est trouvé.

Les revendications essentielles sont satisfaites : des augmentations de salaires sont accordées, le droit syndical est reconnu et les bases d'un futur contrat collectif sont posées. Quelques concessions provisoires sont consenties, mais, pour Marcel Mathieu, l'essentiel est acquis : le rapport de force s'est inversé.

La fin de la grève donne lieu à une scène hautement symbolique. Les dirigeants reprennent possession de leur usine, mais les clés leur sont remises par Suzanne Gallois, militante licenciée après la défaite de 1933. Ce geste marque la revanche de celles et ceux qui avaient payé le prix de leur engagement. Le titre de l'article, « *V'là les poisons !* », reprend d'ailleurs l'injure qu'un administrateur avait adressée à cette militante. Les grévistes s'approprient ce qualificatif avec fierté : « *près de mille poisons* » défilent désormais derrière les drapeaux rouges et au chant de *L'Internationale*. Pour Marcel Mathieu, la victoire est éclatante, mais la bataille n'est pas terminée : elle devra être consolidée par le renforcement du syndicat et la signature du contrat collectif. À suivre.

L'ACTU DU PCF

SE LANCER DANS LA BATAILLE DE 2027

PAR LDA



Ce week-end a eu lieu le 40e congrès du Parti Communiste Français à Lille, auquel a participé la délégation de fédération de l'Aube.

Trois jours de débat et d'échanges autour de nous et notre organisation bien sûr mais aussi autour de la solidarité internationale qui fait partie intégrante de l'ADN des communistes, autour de la jeunesse aussi avec la mise en avant de notre orga de jeunesse qu'est le Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF).

Le texte d'orientation « *Un communisme de conquêtes* » a été adopté à 73,7%. Le congrès a élu à 70,1% la nouvelle direction du PCF avec Fabien Roussel secrétaire national. La conférence nationale du dimanche matin a adopté à 65,5% la candidature de Fabien Roussel pour la présidentielle. Celle-ci devra être validée par le vote des communistes le 6 septembre prochain.

Évidemment les prochaines échéances électorales et leurs enjeux ont marqué les débats mais tout en essayant de ne jamais les déconnecter du reste et tout en mettant l'accent sur l'essentiel : être en prise avec le réel et sur le terrain, pour changer la vie vraiment.

Un nouveau mandat commence aussi tourné sur le local. Fière de la délégation et de la fédération de l'aube qui dès le retour du congrès se lance dans un été militant et dynamique en lien avec nos débats à Lille sur l'importance de l'engagement écologique : diffusion d'un tract sur tout le département autour de la canicule et des solutions proposées par notre plan climat !

ANNONCES LÉGALES

Par consultation écrite du 16/06/2026 les associés de la société A-G-NET, SAS au capital de 1 000 000,00 euros dont, le siège social est situé Z.I SAVI-POL 4 Rue Altiero Spinelli 10300 STE SAVINE immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 712 880 830 ont décidé de nommer aux fonctions de Directeur Général : Monsieur Sacha GOURLET demeurant 27 Rue de Verdun 51100 REIMS, pour une durée illimitée à compter du 16/06/2026.

GROUPEMENT FORESTIER MARJAC
Groupe Forestier
Siège social à SAINTE-SAVINE (10300) - 10 rue Lamoricière
RCS de TROYES – 403 819 972

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2026 enregistré au SPFE DE L'AUBE, le 17 avril 2026, référence 2026 N 463, la société dénommée GROUPEMENT FORESTIER MARJAC, susnommée, Représentée par son liquidateur, Monsieur Hervé POUILLON, demeurant à TROYES (10000), déclare que les associés ont décidé de la liquidation de la société après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES (10000).

Pour avis, Le liquidateur.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 mai 2026, à Troyes, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Aube, le 19 juin 2026, Dossier 2026 00013589, référence 1004P01 2026 A 00812 : La société MARTINE ROUSSEL VOYAGES, SAS au capital de 40.000 € dont le siège social est situé 2 Rue Aristide Briand, 10000 Troyes et immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 417 714 011, A vendu à : La société HAVAS VOYAGES, SAS au capital de 22.624.127,80 € dont le siège social est situé 2 Rue Troyon, 92310

Sèvres et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 377 533 294, Un fonds de commerce d'Agence de voyages situé 2 Rue Aristide Briand, 10000 Troyes. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 400.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 28 mai 2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse suivante 2 Rue Aristide Briand, 10000 Troyes et 2 Rue Troyon, 92310 Sèvres, Pour la validité et la correspondance